INFO SANTÉ

Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent

paru le 08/07/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Il est difficile de définir clairement un trouble du comportement. Nous pouvons le décrire comme un comportement répétitif et persistant, provocant, antisocial ou agressif, qui ne répond pas aux attentes sociales adaptées à l'âge, et qui n'est donc pas socialement accepté par l'entourage et/ou par la société. En tant que société, nous trouvons que ce type de comportement perturbé n'est pas approprié, ce qui entraîne des conflits avec les normes et les valeurs usuelles.

Tous les problèmes de comportement ne sont pas des troubles du comportement. On parle de trouble du comportement lorsque ce trouble cause une souffrance chez la personne elle-même (par exemple, parce qu'elle n'est pas acceptée dans la communauté) et/ou au sein de son entourage proche (parents, école, ...). Il peut s'agir d'agressions, d'actes criminels, de mensonges ou de transgressions des règles. Le comportement est provocateur à l'égard des autres et se répète constamment. Le comportement n'est donc pas isolé et a un impact sur la personnalité de l'individu.

Ce guide-patient traite des troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent.

Les troubles du comportement vont souvent de pair avec d'autres troubles du développement. Ainsi, il est aussi souvent question de dyslexie, de TDAH (trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité), de difficultés motrices (TAC ou trouble de l'acquisition de la coordination) et de dépression. Les enfants qui présentent des troubles du comportement éprouvent des difficultés à fonctionner en société et sont souvent déçus des interactions sociales (avec des amis, la famille, les enseignants, les coaches, ...) et décrochent. Le plus gros risque est qu'ils se mettent en marge de la société, alors qu'ils ont justement besoin de plus de soutien et plus d'attention.

On distingue différents troubles du comportement :

- Trouble provocateur oppositionnel :
  L'enfant est principalement désobéissant, sans être sérieusement agressif. Ce trouble touche typiquement des enfants de moins de 10 ans. Souvent, l'enfant refuse d'écouter, se montre récalcitrant, vite irrité et se fâche rapidement. Le comportement est souvent hostile, ce qui peut conduire à des disputes avec les adultes. Le trouble est considéré comme le plus léger des troubles du comportement mais, s'il n'est pas traité, il débouche souvent sur un trouble plus sévère (voir ci-dessous).
- Trouble du comportement limité au milieu familial :
  Le comportement négatif reste limité à la famille proche. Ce trouble a de bonnes chances de guérison.
- Trouble du comportement de type mal socialisé :
  L'enfant n'a pas de bonnes expériences en ce qui concerne les interactions et les relations avec les autres et n'est pas capable de se mettre à la place des autres. Il n'a aucune empathie et il lui est difficile, ou même impossible, de fonctionner en groupe.

- Trouble du comportement de type socialisé :
  Contrairement au trouble du comportement de type mal socialisé, l'enfant est capable de nouer des amitiés et de s'intégrer dans un groupe. L'enfant a du mal avec la notion de morale et avec les normes et valeurs usuelles de la société. Sa conscience n'est pas développée : il se peut que l'enfant fonctionne bien en groupe, mais qu'il soit incapable de se sentir coupable lorsqu'il a fait quelque chose de mal.

Comment les reconnaître ?

Les symptômes doivent comprendre quelques-unes des manifestations suivantes : l'enfant perd souvent patience, se dispute, est désobéissant, agace délibérément les gens, accuse les autres de ses propres erreurs, est susceptible ou facilement agacé, est souvent en colère, méchant ou rancunier, ment pour obtenir un avantage personnel, est impliqué dans des bagarres, utilise une arme, reste dehors la nuit malgré les interdictions, fait preuve de cruauté physique envers des personnes ou des animaux, détruit les biens des autres, a une tendance à jouer avec le feu (pyromanie), au vol, à l'école buissonnière, à la fugue, a recours à l'activité sexuelle forcée, au harcèlement et à l'intimidation, commet des cambriolages.

Attention ! Un fait isolé n'est pas nécessairement le signe d'un trouble du comportement. Ce diagnostic est difficile à poser et exige un comportement indésirable répété et persistant, malgré les tentatives de remise sur les rails.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le diagnostic d'un trouble du comportement est difficile et nécessite un examen approfondi. Une analyse réfléchie de la situation est absolument nécessaire. Un tel diagnostic a en effet de lourdes conséquences sur la vie de la personne en question et de son entourage. C'est la raison pour laquelle un diagnostic de trouble du comportement est le plus souvent posé au sein d'un centre spécialisé, où une équipe multidisciplinaire et expérimentée en la matière dresse la carte des problèmes. Cette équipe se compose de psychologues, de psychiatres, de psychiatres pour enfants (pédopsychiatres), d'ergothérapeutes et de kinésithérapeutes. L'équipe propose un certain nombre de tests à la personne et observe son comportement dans certaines situations définies. Pour ce faire, l'équipe se déplace parfois au domicile ou à l'école, pour voir comment les choses se passent au quotidien. Il a été démontré que plus la prise en charge commence tôt, plus les chances de rétablissement sont bonnes.

Les troubles du comportement sont souvent associés à d'autres troubles psychiques ou troubles du développement tels que le trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH), la dyslexie, la dépression, les troubles de l'attention, etc. Si c'est le cas, ces troubles seront traités en priorité, car le trouble du comportement est considéré comme faisant partie d'un problème plus vaste.

Que pouvez-vous faire ?

N'hésitez pas à consulter votre médecin généraliste si vous avez des questions sur le sujet. Le médecin généraliste peut reconnaître les signaux d'une situation problématique et vous orienter vers la bonne adresse. Vous pouvez également vous adresser aux centres PMS, aux enseignants, aux écoles ou aux Centres d'aide aux personnes (CAP). Votre commune ou votre ville a peut-être aussi une Maison de l'Enfance, où vous pouvez retrouver toutes sortes d'informations. Si le comportement tourne mal au point de déclencher des conséquences juridiques, les tribunaux de la jeunesse peuvent prévoir l'accompagnement adéquat. Cette intervention se fait de préférence sur une base volontaire, mais elle peut aussi être imposée de force.

Que peut faire le médecin ?

Le traitement d'un trouble du comportement est difficile et demande énormément de temps, de patience et de discipline. Il doit faire l'objet d'un plan minutieux. Les prestataires de soins de santé primaire y jouent un rôle essentiel, car ils ont suivi de près l'enfant et son développement. Ils savent généralement très bien comment fonctionne la famille et comment se passent les interactions sociales existantes. La prise en charge est donc de préférence confiée aux soignants qui connaissent l'enfant et sa famille, et inversement. Les parents, les travailleurs sociaux, les enseignants et les encadrants scolaires sont d'importants partenaires dans le processus d'accompagnement. Ils évalueront la nécessité d'un soutien spécialisé.

Le plus souvent, il s'agira d'un trajet incluant une psychothérapie. Dans certains cas, le (pédo)psychiatre commence un traitement par médicaments. L'enfant ou l'adolescent doit parfois être admis dans un centre spécialisé pour suivre un trajet thérapeutique. Généralement, on part d'une base de sécurité et de confiance, à partir de laquelle les modifications du comportement peuvent se développer. La personne doit cultiver sa confiance en elle, afin de croire

que les choses peuvent changer. En présence de problèmes de nature psychosociale dans l'entourage immédiat (chez les parents, par exemple), ceux-ci peuvent également être pris en charge. La méthode intégrale, la globalité de la situation étant prise en considération, constitue la meilleure approche.

S'il est question de toxicomanie et/ou d'abus de substances (alcool, cocaïne, cannabis, ...), l'aide de professionnels en toxicomanie peut être demandée. Face à des problèmes du langage et de la parole et/ou des difficultés d'apprentissage, il est fait appel à un logopède. Les kinésithérapeutes peuvent intervenir au niveau des capacités motrices, par exemple par la thérapie par l'écriture, l'amélioration de la coordination et d'autres exercices de motricité fine. Les travailleurs sociaux peuvent résoudre les problèmes sociaux et administratifs. Parfois, le tribunal de la jeunesse est impliqué et peut prévoir un accompagnement adéquat. Dans certains cas, le tribunal envisage le statut de minorité prolongée (c'est-à-dire que la personne reste légalement mineure après l'âge de 18 ans) ou cherche un tuteur ou une famille d'accueil.

En savoir plus ?

- Comportement et discipline (1-3 ans) – Naître et grandir
- Comportement et discipline (3-5 ans) – Naître et grandir
- Comportement et discipline (5-8 ans) – Naître et grandir

Vous cherchez une aide plus spécialisée ?

- ONE – Office de la Naissance et de l'Enfance
- Centre PMS – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Services de Santé Mentale – Le guide social

- Aide alcool – Le Pélican & Le centre ALFA
- AA – Alcooliques anonymes
- Infor-Drogues – Une autre écoute

Source

Guide de pratique clinique étranger 'Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent' (2000), mis à jour le 17.04.2017 et adapté au contexte belge le 26.10.2019 – ebpracticenet